

DECISION

RELATIVE A LA DELEGATION DE PRESIDENCE DU COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT DU CHU DE LILLE ET DE SA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

*Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

Vu le Décret de M. le Président de la République en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Lille à compter du 15 mai 2017 ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L6144-4 et suivants et ses articles R6144-40 et suivants ;

Vu la décision de M. le Directeur Général n°21-11-0897-1 en date du 26 novembre 2021 relative à la nomination de Mme Angélique BIZOUX-COFFIGNIER, Directrice générale adjointe ;

Vu la décision de M. le Directeur Général n°22-01-0010 en date du 10 janvier 2022 relative à la nomination de Mme Anne GIRARD, Secrétaire Général ;

Vu la décision de M. le Directeur Général n°22-02-60 en date du 1^{er} février 2022 relative à la nomination de Mme Faustine BEYS, Directrice des Ressources Humaines ;

Vu la décision de création de la formation spécialisée du Comité social d'établissement en date du 2 janvier 2023;

Considérant qu'il convient de garantir le bon fonctionnement du CSE en permettant sa réunion même en cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée pour en assurer la présidence ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : OBJET

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, délégation est donnée à Mme Angélique BIZOUX- COFFIGNIER, Directrice Générale Adjointe, Mme Anne GIRARD, Secrétaire Générale et Mme Faustine BEYS, Directrice des Ressources Humaines à l'effet de présider le Comité Social d'Etablissement du CHU de Lille réuni en sa formation plénière et en sa formation spécialisée.

ARTICLE 2 : EFFET ET PUBLICITE

La présente délégation est notifiée aux Intéressés.

Elle est communiquée aux membres du CSE.

Elle sera portée à la connaissance des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Elle sera portée à la connaissance du public par tout moyen, publiée sur le site Internet du CHU et transmise à Monsieur le Préfet du Nord pour publication au recueil des actes administratifs du Département.

Lille, le 17 janvier 2023

Frédéric BOIRON

